



Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour numéro 2025-512 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 300 000 \$

Je, Catherine Clermont, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Nominique, certifie :

- ❖ que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 2025-512 est de 3837;
- ❖ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 395;
- ❖ que le nombre de demandes reçues est de 0.

Je déclare :

- que le règlement numéro 2025-512 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Donné à Nominique, ce 28 juillet 2025

Catherine Clermont
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Catherine Clermont, directrice générale de la Municipalité de Nominique, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Municipalité, le 29 juillet 2025, entre 8 heures et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce vingt-neuvième jour du mois de juillet de l'an deux mille vingt-cinq (29 juillet 2025).